

**OBJET :****Décision modificative n°2-2025 : Virements de crédit**

*Département de la Gironde*  
**Arrondissement de LIBOURNE**



RÉUNION

N°14-2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 7****Nombre de Conseillers présents : 6****Nombre de Conseillers absents excusés : 1****Nombre de Conseillers absents non excusés :** **Date de convocation du Conseil Municipal**

17 Novembre 2025

Le vingt quatre Novembre deux mille vingt cinq à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excusé »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints :				
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
Conseillers :				
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Bertrand LACCOURS				X
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Cyril HASBROUCQ a été élu secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS donne procuration à Madame Aurélie CELLIER.

## Décision modificative n°2-2025 : Virements de crédit

Madame le Maire informe le Conseil que des modifications doivent être apportées au budget par un virement de crédit :

En application de l'article L.1612-7 du CGCT, le suréquilibre de la section de fonctionnement ne contrevient pas à l'équilibre réel ; que le suréquilibre de la section de fonctionnement pourra être mobilisé par le conseil municipal, dans des décisions modificatives, afin de financer de nouvelles opérations en fonctionnement en accord avec le conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle ; que la section d'investissement est équilibrée.

Ces virements correspondent :

- à une augmentation de crédit sur ces lignes budgétaires.
- Pour le chapitre 14 compte 7391112 le crédit n'est pas suffisant afin de payer le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants
- Pour le chapitre 11 : compte 60632 afin de permettre les derniers achats pour finir les travaux entrepris
- Compte 615221 pour finir les travaux bâtiments publiques
- Compte 60623 afin de payer les factures d'alimentations restantes
- Compte 623 afin d'offrir les cadeaux de fin d'année pour les ainés
- Pour le chapitre 65 compte 65561 afin de payer la facture 2024 du RPI.

Les modifications suivantes vous sont donc proposées dans le cadre de cette décision modificative :

### Proposition de virement :

<u>Chapitre</u>	<u>Compte</u>	<u>Montant</u>
<u>14</u>	<u>7391112</u>	<u>+400€</u>
<u>11</u>	<u>60632</u>	<u>+1000€</u>
<u>11</u>	<u>615221</u>	<u>+6000€</u>
<u>11</u>	<u>60623</u>	<u>+1000€</u>
<u>11</u>	<u>623</u>	<u>+2000€</u>
<u>65</u>	<u>65561</u>	<u>+11000€</u>
<b>Total</b>		<b>+21400€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

**POUR : 6 ABSTENTION : 1**

**Le conseil municipal autorise la décision modificative de virement de crédit**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Trésorier de Coutras

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Le Maire  
Chantal GANTCH